

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Création de deux emplois permanents d'adjoint technique à temps non complet

Le Maire rappelle à l'assemblée que deux emplois d'adjoints techniques sont actuellement pourvus par contrats à durée déterminée pour l'entretien des locaux scolaires et divers bâtiments communaux.

Compte tenu des besoins exprimés et récurrents, il convient de pérenniser ces emplois.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer à compter du 21 octobre 2022, deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires (28,00/35^{ème}) pour l'entretien des locaux scolaires et de divers bâtiments communaux ;
- d'autoriser le Maire à effectuer les publicités réglementaires auprès du Centre départemental de Gestion des Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022
Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022